



**COMMUNE DE DONNELOYE
CONSEIL GENERAL**

1ER EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 03 DECEMBRE 2024

La séance est conduite par le Président, Monsieur Steve Jacot-Descombes.

Le Conseil Général de Donneloye

- Vu le préavis no 06/2024 présenté par la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission des Finances et Gestion
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de réaffecter les fonds de réserve de la manière suivante :

- 2900.00 – Financement spéciaux : Eau
- 2900.01 – Financement spéciaux Epuration
- 2900.02 – Financement spéciaux – Déchets
- 2910.00 – Fonds de réserve « Abris PC »
- 2910.01 – Fonds de réserve « renouvellement et rénovation »
- 2911.00 – Legs Fonds de réserve « Fondation J. Peytregnet »
- 2911.01 – Legs Fonds de réserve « Viquerat »

2. de dissoudre, dans la réserve de politique budgétaire, les fonds de réserve suivants :

- 9280 - Financements spéciaux PCS
- 92812 - Fonds déchetterie Prahins
- 92813 - Fonds église Prahins
- 8284 - Fonds spécial – Défense incendie

3. de reclasser du patrimoine administratif au patrimoine financier les immobilisations suivantes :

- Immeuble Mézery (anciennement collège)
- Immeuble Gossens (anciennement collège)
- Immeuble Donneloye (anciennement collège) $\frac{3}{4}$ PF et $\frac{1}{4}$ en PA
- Immeuble La Cousette

4. de reclasser du patrimoine financier au patrimoine administratif les immobilisations suivantes :

- Epicerie
- Restaurant de la Clef des Champs

Le Président

Steve Jacot-Descombes



la secrétaire :

M. Jaquier

Murielle Jaquier